

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER (proc de P MAISONNEUVE), G SAUCLES (proc de S GENEST), C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, G DOZ, M CEYSSON, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 38

Procurations : 6

Votants : 44

Absents : 8

**Secrétaire de séance :** C PASTRE

**Absents :** JP LARDY, K ESSAYAR, C HADDAD, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, V VANDUYNSLAGER et M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants :** JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 4/06/2024

**Objet :** Marché public 2021.180 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration / construction du centre technique Intercommunal / acte modificatif 2.

Par décision n°2021-57 en date du 10 novembre 2021, un marché public a été attribué au cabinet BLAC ARCHITECTES pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration / construction du Centre Technique Intercommunal (CTI).

Le permis de construire étant déposé, la consultation pour les marchés de travaux doit être publiée prochainement pour un début de réalisation en fin d'année.

La réalisation des travaux est programmée sur une durée supérieure à celle fixée dans le marché de maîtrise d'œuvre, à l'initiative de la collectivité, afin de lisser davantage les dépenses liées aux travaux (initialement prévus sur 12 mois) et ainsi mieux tenir compte des capacités financières de la collectivité.

Cette programmation porterait la fin des travaux au 30 novembre 2026, conduisant à une prolongation de 6 mois de la mission de maîtrise d'œuvre, jusqu'à cette date.

Au regard de ce qui précède, cette planification impacte le marché de maîtrise d'œuvre et engendre une prolongation dudit marché supérieure à 10 % et qu'à ce titre, BLAC ARCHITECTES peut prétendre à une rémunération supplémentaire. Au terme d'une négociation, cette rémunération est fixée à 15 000 € HT portant le nouveau montant du marché à 134 224,55 € HT.

Un acte modificatif 2 au marché de maîtrise d'œuvre doit être signé pour constater la prolongation des délais et la mise à jour des honoraires afférents au marché de maîtrise d'œuvre.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Autorise le Président à signer l'acte modificatif/avenant 2 tel qu'annexé à la présente ;
- Approuve l'inscription des sommes correspondantes aux budgets concernés ;
- Charge le Président d'engager les formalités réglementaires postérieures à la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 juin 2024.

Le Président, Max TOURVIELHE

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20240611-DEL11062024-19-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2024  
Date de réception préfecture : 13/06/2024